

Bulletin d'inscription

Trail des Hauts Pays **Edition 2013**

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville: Pays:

Date de Naissance: Nationalité:

Sexe: Tel: Club:

Pour les licenciés FFA, FFTri, UFOLEP, FSCF, FSGT:

Fédération: N° de licence:

www.trailsdeshautspays.eu

Je choisis de participer à l'épreuve ci-dessous (cocher la case correspondante):

Tarifs: **9km: 6€ - 17km: 10€ - 28km: 14€ - Rando 9km: 4€**

Majoration de 2€ le jour de la course

9km 17km 28km Rando

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme seront acceptés soit :

Le **certificat médical ou sa photocopie** délivré par un médecin, datant de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « **ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** » ou « **ne présente aucune contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ».

- Les Licences sportives suivantes :

Les **Licences Athlé compétition, Athlé santé loisirs option running** délivrée par la FFA : Les coureurs licenciés doivent noter leur numéro de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la copie de leur licence en cours de validité (2012/2013), les **Pass'Running** (titre de participation) délivrés par la FFA, les **licences de FSCF, FSGT et UFOLEP** en cours de validité sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme », les licences délivrées par la **Fédération Française de Triathlon** en cours de validité peuvent désormais être acceptées, les **licences délivrées par l'UNSS ou l'UGSEL** en cours de validité, dans la mesure où les titulaires sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Soit ex :

- l'inscription est réalisée directement par l'association sportive
- l'inscription est réalisée directement par l'établissement
- l'inscription est réalisée par le licencié muni d'une autorisation formalisée de l'établissement scolaire ou de l'association sportive.

Modalités d'inscription:

- Par **courrier avant le 17 octobre minuit.**

- Par internet sur le site: www.trailsdeshautspays.eu

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du dossier complet signé et accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de l'Association des Hauts Pays). Le courrier est à envoyer à l'adresse suivante: Association des Hauts Pays, 2 route départementale 50, 59990 SEBOURG.

Signature (ou du représentant légal pour les mineurs)

Cadre réservé - N° Dossard

TRAIL
International
des
HAUTS PAYS

Ne pas jeter sur la voie publique